

AVVISU CESEC 2021-18¹
AVIS CESEC 2021-18

Relatif au
Rilativu à u

Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État

Raportu di messa in opera per l'eserciziu 2020 di a cunvenzione puntellu pè a lotta contr'à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu 2019-2021 trà a Cullettività di Corsica è u Statu

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 09 mars 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 09 di marzu di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu di messa in opera per l'eserciziu 2020 di a cunvenzione puntellu pè a lotta contr'à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu 2019-2021 trà a Cullettività di Corsica è u Statu;

Après avoir entendu, Madame Delphine Romei - Chargée de mission "coordination des acteurs sociaux et de mise en œuvre du plan précarité", Monsieur Laurent Croce - Directeur de la protection de l'enfance, et Madame Pascale Renucci – Cheffe du service de l'insertion sociale ;

¹ Adopté à l'unanimité
Votants : 56

Sur rapport de Laetitia CUCCHI, pour la commission " précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative " ;
À nant'à u raportu di Laetitia CUCCHI per a Cummissione precarietà - sulidarità, salute, cusioni suciale è abiatu ; sport è vita assuciativa

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 23 mars 2021, en téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 23 di marzu di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le 25 juin 2019, le **CESEC de Corse a rendu** un avis référencé 2019-34 relatif à convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Cette convention visait à garantir pour une période de trois ans les financements de l'Etat relatifs à 6 fiches-actions:

- ✓ Proposer un projet de remobilisation en faveur des bénéficiaires du rSa.
- ✓ Mettre en place une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le territoire de la Collectivité de Corse.
- ✓ Fluidifier les parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa.
- ✓ Créer les conditions de la généralisation du 1^{er} accueil social inconditionnel.
- ✓ Mettre en place une offre spécifique de référent de parcours dédié aux situations complexes.
- ✓ Renforcer les actions d'aide alimentaire, dans le cadre d'une stratégie territoriale de diversification de l'offre à la population.

Cette convention a par la suite, respectivement en mars 2020 et octobre 2020, fait l'objet de deux avenants.

Le CESECC prend acte du rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Fiche-action 1: Généralisation du premier accueil social de proximité:

Le CESECC se réjouit des efforts réalisés pour une meilleure prise en charge et une meilleure information des publics, **prend note** qu'une version bêta du portail d'information devrait faire l'objet d'une présentation prochainement, **et préconise** que l'ensemble des dispositifs d'aides soient répertoriés dans sa base de données et pas uniquement les aides de la Collectivité de Corse.

Le CESECC **estime** qu'il serait profitable que les usagers soient considérés en fonction de leurs situations, avec une prise en compte pluridisciplinaire et proactive, suivant le constat qu'en général les aides sociales sont le plus souvent basées sur la réponse à une demande précise plutôt que sur la prise en compte globale et transversale d'une situation.

Le CESECC **salue** la mise en place de formations destinées au réseau des secrétaires de mairie en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), et le fait que ces formations puissent être accessibles aussi aux partenaires du secteur associatif.

Fiche action 2: Généralisation de la démarche du référent de parcours.

Le CESECC **relève** que le nombre de recrutements prévu s'élevait initialement à 5 postes et que, indépendamment de la crise de la Covid-19, cet objectif n'est pas rempli à l'heure actuelle.

Fiche action 3: Elaboration d'un plan d'action contribuant à une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Le CESECC se réjouit de l'appel à projet expérimental permettant de loger en colocation des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance et bénéficiant d'un contrat jeune majeur, **mais relève** un gap de 15 places entre Cismonte et Pumonte.

Dans les indicateurs d'avancement de la fiche-action, **il constate** que les jeunes majeurs concernés sont au nombre de 48, et que 30 d'entre eux sont en emploi ou, à tout le moins, ont accès à des ressources financières. Le CESECC **suggère** que des informations sur la situation des 18 autres jeunes (Poursuite de scolarité, études supérieures, etc.) pourraient utilement venir éclairer la lecture et l'interprétation de ces indicateurs.

Fiche action 4: Renforcement des actions d'aides alimentaires.

Le CESECC **constate** que la dotation de l'année pour les aides alimentaires se monte à 400 000 euros, soit une enveloppe du même niveau que l'année précédente.

Cependant, la démarche a consisté à couvrir plus de territoire (2A et 2B) avec une enveloppe équivalente à ce qui était auparavant attribué pour le seul Pumonte.

Le CESECC estime que ces aides sont largement en dessous du besoin, en particulier avec le contexte de la crise de la Covid-19, et que si les associations arrivent encore à faire face, c'est essentiellement grâce à la générosité du public, à la solidarité de restaurateurs qui ont fait don de denrées lors de la fermeture de leurs établissements, et grâce aussi à un complément d'aides exceptionnel de l'Europe et de l'Etat. **Le CESECC espère** qu'en 2021 ce domaine connaîtra une progression de l'effort de la Collectivité à hauteur du besoin.

Fiche action 5: Insertion des allocataires du revenu de Solidarité active et garantie d'activité.

Le CESECC salue les bons résultats, matérialisés notamment par le taux de sortie positive, des différentes actions, en particulier l'accompagnement global et le taux de 82% du dispositif DICAPE. Cela met en lumière les effets bénéfiques de la pluridisciplinarité et d'une prise en charge globale et intégrée en matière d'accompagnement social.

Fiche action 6: Parcours des allocataires du revenu de Solidarité active.

Le CESECC se réjouit des possibilités de prise en charge des usagers présentant des signes de problème psychiques ou psychologiques, pour les actions de remobilisation, par l'intervention de psychologues au sein du service de l'insertion sociale ou de l'association Isatis.

Le CESECC prend note de l'augmentation de 12% du nombre de bénéficiaires du rSa, correspondant en partie à l'entrée dans le dispositif d'un nouveau public touché par le contexte de crise actuel.

Pour conclure, **le CESECC se réjouit** qu'une harmonisation des systèmes d'information intervienne enfin deux exercices après la signature de la convention, et espère qu'il sera dès lors possible de mettre en œuvre une politique sur les parcours des allocataires du rSa.

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

